

N° 26

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 novembre 1963.

---

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense  
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour  
1964, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IV

ARMÉES

Section Marine

Par M. André MONTEIL,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, *vice-présidents* ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Daniel Benoist, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Roger Duchet, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sassier-Boisauné, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, François de Nicolay, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Paul Ribeyre, François Schleiter, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 549 et annexes, 568 (Tomes I à III et annexe 40), 606 (Tome V) et in-8° 101.

Sénat : 22 et 23 (Tomes I, II et III, annexe 41) (1963-1964).

Mesdames, Messieurs,

Dans le projet de budget pour 1964 les crédits de paiement prévus pour la Section Marine s'élèvent à 2.917 millions de francs et les autorisations de programme à 1.852 millions de francs. Le pourcentage des crédits de paiement des dépenses ordinaires est de 56,3 % du budget contre 43,7 % pour les dépenses en capital.

Les crédits de paiement globaux sont en augmentation de 8,4 % sur ceux de l'année 1963.

## I. — Analyse du budget.

### A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Le titre III qui s'élève à 1.642,6 millions de francs est en augmentation de 72,1 millions de francs sur le titre correspondant de 1963.

Cette augmentation est entièrement absorbée par les chapitres « Personnel » alors que les crédits affectés à l'entretien du matériel et au fonctionnement des services sont, à peu de chose près, inchangés.

L'étude des chapitres « Personnel » fait apparaître par rapport à 1963 une diminution de près de 2.000 hommes (soit 2,6 %) dans les effectifs militaires ainsi qu'une réduction d'environ 1.200 emplois d'ouvriers. L'augmentation de 71,7 millions de francs de ces chapitres est donc seulement consécutive à l'amélioration des rémunérations du personnel, par suite des revalorisations générales des soldes et salaires, à l'augmentation des frais d'entretien ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'avancement dans le corps des Equipages de la Flotte.

Par rapport à 1963 les crédits affectés à l'entretien du matériel sont inchangés pour l'Aéronautique navale, et en baisse de 1,7 % pour la Flotte. Par suite des hausses économiques les possibilités d'entretien seront donc fortement réduites — ce qui aura certainement une grave incidence sur le maintien en disponibilité opérationnelle immédiate des unités ainsi que sur le maintien en condition pour l'avenir du capital matériel de la Marine.

Les crédits concernant les combustibles augmentent de 4% ; mais l'an dernier une diminution de 25 % avait été concédée contre la promesse d'un retour en 1964 à l'attribution des crédits normaux.

Nos stocks de combustibles qui, au cours de cette année, ont fortement diminué, vont atteindre en fin 1964 des niveaux critiques, si les crédits prévus actuellement ne sont pas augmentés — ou bien une compression énorme de 50 % des dépenses de combustibles sera nécessaire qui réduira l'entraînement à un point tel que non seulement la valeur opérationnelle de notre Marine, mais aussi le moral et l'esprit combatif de nos équipages risqueront d'être gravement atteints.

## B. — LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Par rapport au budget 1963, le total du titre V est en augmentation de 145,2 millions de francs pour les crédits de paiement et de 487 millions de francs pour les autorisations de programme.

Cette augmentation d'environ 35 % des autorisations de programme porte sur tous les chapitres, sauf celui de l'infrastructure. Elle peut paraître substantielle, mais cette année elle couvre les hausses économiques pour 185 millions de francs, ce qui, dans la réalité, la réduit dans des proportions importantes.

Cependant on note :

— pour la Flotte :

— la première autorisation de programme pour la Frégate 2<sup>e</sup> génération ;

— la première autorisation de programme pour le nouveau sous-marin, type « Daphné » ;

— la poursuite de la refonte des escorteurs ;

— pour l'Arme atomique :

— la deuxième autorisation de programme pour la construction du sous-marin lanceur d'engins ;

— une nouvelle autorisation de programme pour le sous-marin expérimental Gymnote ;

— la poursuite des études du système de lancement ;

— pour l'Aéronautique navale :

— la continuation des opérations :

— avions patrouilleurs O. T. A.N. « Atlantic » ;

— avions d'interception embarquée « Crusader » ;

— hélicoptère Alouette III.

Les crédits de paiement prévus pour les dépenses d'équipement sont en augmentation de 145,2 millions de francs (soit 12,7 %) sur ceux de 1963.

Or, par suite de la livraison des « Etendards », des « Crusader » et de la continuation de l'opération « Atlantic », le chapitre « Matériel de l'Aéronautique navale » réclame cette année un surplus de crédit de 184 millions de francs.

Comme les crédits des constructions neuves de la Flotte sont de leur côté en très légère augmentation apparente (16,5 millions de francs, soit 3,3 %), ce sont les crédits relatifs aux études techniques, aux investissements techniques, aux H. C. C., aux munitions, aux équipements militaires, qui subissent par compensation de très fortes compressions atteignant 20 % en moyenne, sans tenir compte des hausses économiques. Ces compressions ont évidemment les conséquences fâcheuses auxquelles on peut s'attendre par suite de l'étalement inévitable des opérations en cours.

Dans le chapitre « Constructions neuves », la priorité accordée à la réalisation de la force de frappe, qui permettra la poursuite normale des travaux concernant le sous-marin lanceur d'engins et le sous-marin expérimental, entraînera des retards dans le développement du programme des forces conventionnelles et, en particulier, des deux frégates lance-engins.

Dans le chapitre « Infrastructure », on remarque une forte augmentation des autorisations de programme pour l'Aéronautique navale. Ces autorisations de programme concernent principalement :

- le recasement de nos formations d'A. F. N. à Nîmes-Garons ;
- la construction de la base O. T. A. N. de Landivisiau ;
- l'acquisition de terrains à Bordeaux-Mérignac qui doit devenir une base pour les avions patrouilleurs.

Les crédits de paiement correspondants sont évidemment faibles relativement aux exigences qu'imposerait dans l'immédiat une dispersion correcte de nos formations.

Pour le reste de l'Infrastructure on note seulement la continuation des travaux en cours avec cependant une autorisation de programme pour le premier appontement des porte-avions à Brest.

## II. — Les problèmes de personnel.

### PERSONNEL MILITAIRE

En ce qui concerne ce personnel, s'il est à signaler le besoin urgent d'une revalorisation de la condition militaire en général, il convient d'insister particulièrement sur la situation du personnel officier-marinier. Ce dernier, en dehors d'une amélioration des conditions d'avancement, n'a bénéficié depuis 1961 que d'un relèvement d'indice d'environ 5 points, subissant ainsi par rapport au secteur civil un retard de rémunération que l'on peut estimer à plus de 50 points d'indice brut.

Ce retard se répercute évidemment sur les retraites, et il est essentiel qu'il ne soit pas comblé par l'institution abusive de primes et de surprimes agissant pendant la période d'activité, mais n'ayant aucun effet sur les retraites elles-mêmes.

Toujours au sujet des retraites, il faut mentionner la nécessité d'aboutir rapidement à une solution pour les deux questions suivantes :

— uniformisation et amélioration des taux de pensions des veuves ;

— attribution de l'échelle 4 au personnel officier-marinier classé d'une façon par trop automatique à l'échelle 3 au moment de l'institution en 1948 des échelles de solde.

En dernier lieu, il est à signaler que, si l'Armée de Terre peut être satisfaite de la multiplication par cinq du taux des primes d'engagement et de rengagement attribuées à son personnel alors qu'elles étaient déjà quatre fois supérieures à celles des deux autres armées, le déséquilibre considérable et injustifié ainsi créé n'est pas admissible : par exemple, un engagé pour cinq ans dans l'Armée de Mer touchera 630 francs, alors que, dans l'Armée de Terre, c'est 13.500 francs qu'il toucherait pour le même engagement, soit vingt fois plus. Votre Commission demande qu'à une époque où l'on parle de mettre les armées sur un pied d'égalité, on ne crée pas précisément de pareilles inégalités. Ceci est d'autant plus grave de conséquences qu'à l'heure actuelle la Marine ne trouve pas à recruter la totalité du personnel engagé qui lui serait nécessaire.

## PERSONNELS CIVILS DES ARSENAUX

Les réformes envisagées par le Gouvernement concernant nos arsenaux risquent d'entraîner une transformation profonde des structures de la Marine qui, bien que centenaires, ont toujours fait preuve d'efficacité et su s'adapter rapidement aux besoins de l'actualité. Les projets qui sont prêtés au Gouvernement provoquent de graves inquiétudes parmi les personnels civils des arsenaux et la population des villes intéressées.

Aussi, votre Commission demande-t-elle à être saisie à temps des projets envisagés afin de pouvoir les étudier et les discuter dans le détail. Nous ne voulons pas débattre aujourd'hui du problème de principe que poserait l'aliénation du patrimoine national à des sociétés privées ou à des sociétés d'économie mixte sous tutelle de l'Etat, mais nous tenons à ce que, dès maintenant, soient affirmés trois points essentiels :

Il ne doit pas être porté atteinte aux droits acquis par les personnels des arsenaux ;

Ce personnel doit avoir l'assurance qu'il ne sera pas soumis à des licenciements, en dehors des départs volontaires en retraite ;

Enfin, il faudra résoudre avec compréhension la situation des ouvriers en régie non protégés par un statut.

### III. — Bilan actuel et perspectives d'avenir.

Le premier plan quinquennal comportait la première tranche de participation de la Marine à la Force nucléaire stratégique. La Marine d'aujourd'hui cherche donc sa voie dans le sens de la constitution d'une force apte, d'une part, à la dissuasion et, d'autre part, aux autres missions définies par le Gouvernement : le maintien de la liberté des communications sur mer et le soutien d'une intervention Outre-Mer. Dans la prochaine décennie, la structure classique de la Marine va, par suite, subir de profondes modifications. Mais, comme le Gouvernement a accordé la priorité à la constitution de la force de dissuasion et que le coût de celle-ci est très élevé, comme par ailleurs l'enveloppe budgétaire n'a guère

varié et même a plutôt diminué, comme l'aide américaine du P. A. M. a cessé, les possibilités de renouvellement ou de modernisation des forces conventionnelles vont être réduites à l'extrême.

Nous allons examiner ci-après le bilan actuel et les perspectives d'avenir de la force navale de dissuasion, puis des forces navales conventionnelles, ensuite des forces aéro-navales, enfin, nous étudierons la politique des Bases.

## LA FORCE NAVALE DE DISSUASION

Rappelons brièvement que, dès 1961, fut décidée la construction, à partir d'une coque déjà existante, d'un sous-marin à propulsion classique, dénommé « Gymnote », devant servir à l'expérimentation des appareils de plongée, des instruments de bord, des engins type Polaris destinés au futur sous-marin nucléaire. Le « Gymnote », en construction à Cherbourg, doit être lancé au printemps 1964 et faire ses essais à la mer dans le courant de 1965, comme cela avait été prévu.

Parallèlement à la construction du « Gymnote », étaient lancées à Cadarache les études et l'expérimentation à terre d'un réacteur nucléaire pour sous-marin. La réalisation de ce prototype progresse d'une façon que l'on peut estimer très satisfaisante.

Par ailleurs, les études et les expérimentations des maquettes d'engins type M. S. B. S. (Mer-Sol-Balistique-Stratégique) se développent conformément aux prévisions, et les principaux problèmes concernant le guidage sont en voie de solution.

Le sous-marin lanceur d'engins lui-même a été mis en chantier en 1963, un an avant la date prévue par le plan quadriennal. Une nouvelle tranche de crédits, plus importante, figure au budget 1964. La construction de la coque ne pose pas de problèmes majeurs ; elle se poursuivra conformément aux plans.

Comme l'uranium 235, destiné au propulseur nucléaire et venant de l'usine de Pierrelatte, paraît de son côté pouvoir être livré en temps utile, il semble donc assuré que les délais assez larges prévus par la Marine pour la livraison opérationnelle du premier sous-marin porteur d'engins, en 1969, seront tenus.

La construction de deux autres sous-marins identiques, ou même légèrement améliorés, est prévue dans les années 1965-70. Ils entreraient en service entre 1970 et 1972.

D'après ces prévisions, la France posséderait donc vers 1972 une force nucléaire stratégique, forte de trois sous-marins. Cette force serait-elle suffisante ? Comme il faut compter que, sur trois sous-marins, deux seulement seront disponibles en permanence, nous estimons qu'elle ne constituerait qu'un « deterrent » insuffisant.

Elle pourrait évidemment être conjuguée avec des engins S. S. B. S. (Sol-Sol-Balistique-Stratégique) ou des avions porteurs de bombes. Mais les uns et les autres seraient, dans notre pays, d'une vulnérabilité considérable et exposeraient directement les populations aux réactions de l'ennemi ; alors que des sous-marins tapis loin quelque part au fond des océans, muets, silencieux, invisibles, constitueront une réserve de mégatonnes indestructible, capable d'assurer au mieux la dissuasion avec tout le recul et toute la réflexion désirables. La logistique, l'infrastructure, l'entretien et l'entraînement d'une force nucléaire sous-marine sont par ailleurs plus aisés et moins coûteux que ceux d'une force aérienne, par exemple, dont le maintien continu en vol d'une partie des appareils a comme conséquence d'énormes dépenses de carburant et une usure extrême pour le matériel. Il ne faut pas oublier non plus que la vie d'un sous-marin est de vingt ans, ce qui représente trois générations d'avions.

La France ne peut pas mener de front la construction de plusieurs types de vecteurs — les études, les prototypes coûtant des sommes énormes — Les Etats-Unis eux-mêmes ont renoncé au Skybolt. Si donc nous avons l'intention d'augmenter la valeur de notre « deterrent », la seule solution économique est de nous en tenir à celle déjà adoptée et qui est la plus valable, en l'espèce le sous-marin lanceur d'engins.

Comme paraît le prévoir le Gouvernement, nous pensons qu'une force composée de cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins constituerait le « deterrent » le plus sûr et le moins coûteux.

#### LES FORCES NAVALES

Nos Forces navales totalisent actuellement un peu moins de 300.000 tonnes de bâtiments. Les principales composantes en sont :

- 3 porte-avions (dont 2 récemment entrés en service) ;
- 2 croiseurs antiaériens, anciens ;
- 42 escorteurs ;
- 17 sous-marins.



A ces unités, vont s'ajouter en 1964 le porte-hélicoptères « La Résolue », et trois avisos escorteurs. Mais, par la suite, les entrées en service de bâtiments nouveaux seront très restreintes. On note deux sous-marins de 700 tonnes vers 1966, une frégate lance-engins en 1967 et une deuxième frégate lance-engins en 1969.

Le budget de 1964 prévoit une modeste autorisation de programme pour une frégate lance-engins de la deuxième génération, qui entrerait en service vers 1970, ainsi qu'une autorisation de programme pour un sous-marin de 700 tonnes.

Notre Flotte actuelle, articulée autour des porte-avions « Foch » et « Clemenceau » est encore relativement jeune. Peu de changements se produiront d'ici 1972 dans la composition de la Flotte ; cependant, la plupart de nos escorteurs ont besoin d'être profondément modernisés. Votre Commission note avec satisfaction la refonte des quatre escorteurs d'escadre en cours d'équipement avec les engins Tartar contre-avions. Mais la majeure partie des escorteurs a des moyens de détection A. S. M. périmés. Des refontes A. S. M. profondes sont prévues sur cinq escorteurs d'escadre et des modernisations moins poussées sur vingt-cinq autres escorteurs. Malheureusement, par suite de l'étalement des crédits, ces transformations ne pourront être effectuées qu'entre 1965 et 1970, ce qui est bien tardif, particulièrement pour nos escorteurs d'escadre dont certains auront dépassé à ce moment-là la moitié de leur carrière.

Pour que nos bâtiments puissent « durer », il faudrait de larges crédits d'entretien. Or, ceux-ci viennent d'être diminués, ce qui va conduire à mettre des unités en disponibilité armée, ainsi qu'à espacer les carénages. Et l'on sait bien, malheureusement, que ce n'est pas parce que les bâtiments navigueront moins par suite du manque de combustible, que les besoins d'entretien seront moindres. On aboutira donc fatalement à une dépréciation du matériel.

C'est pourquoi il est fortement à craindre que, compte tenu du nombre des entrées en service dont nous avons parlé plus haut et des mises en chantiers des bâtiments prévus d'ici 1970, le remplacement de nos forces d'escorte qui, à partir de 1970, sera notre principal souci, ne se fasse avec retard.

Par ailleurs, il faut noter que la composition des flottes conventionnelles évoluera considérablement à partir de 1970. Pendant ces dernières années, les prix des constructions neuves ont pris une allure galopante en raison du coût considérable des armes

et des équipements électroniques. Pour les unités de combat de la nouvelle génération, le prix de la tonne de bâtiment a plus que doublé. Nous venons d'en faire l'expérience avec notre première frégate lance-engins, puisque les crédits prévus pour la troisième frégate vont servir à faire l'appoint pour la construction des deux premières, dont le coût avait été sous-estimé au moment de l'élaboration de la loi-programme. Par suite de l'élévation des prix, les tonnages des flottes de combat diminueront donc certainement dans l'avenir. Ce sera au profit des performances; mais il en résultera un bouleversement profond, dont il faut savoir que le prix sera élevé, si l'on veut conserver une flotte conventionnelle capable de remplir valablement ses missions.

Dans ces conditions, ne pourrait-on envisager que la construction des sous-marins lanceurs d'engins, destinés à assurer la mission de dissuasion, puisse, dans les années à venir, être financée en dehors de l'enveloppe normale du budget de la Marine ?

#### LES FORCES AÉRONAVALES

Les forces de combat comprennent des intercepteurs, des appareils de chasse-assaut, des appareils A. S. M. embarqués, des appareils A. S. M. à terre et des hélicoptères lourds A. S. M.

Nos intercepteurs actuels vont être remplacés en 1964 par 42 « Crusader » commandés aux Etats-Unis. La livraison des 90 « Etendard », appareils de chasse-assaut, sera à peu près terminée fin 1964, mais la mise au point de cet appareil, dont quelques accidents récents ont rendu la nécessité plus évidente, s'avère longue. Les 75 appareils de l'A. S. M. embarquée « Alizé » sont récents et donnent toute satisfaction.

L'appareil A. S. M. à terre est le « Neptune P. 2. V. 6 » ou « P. 2. V. 7 ». Nous en possédons une soixantaine. Les « Neptune » doivent être progressivement remplacés par le « Bréguet Atlantic ». Quarante « Atlantic » sont nécessaires. Le budget de 1964 prévoit les autorisations de programme pour une première tranche de 20. Les premières livraisons doivent commencer en 1965, mais le rythme de ces livraisons sera assez lent et l'on peut craindre que la cadence de condamnation des « Neptune P. 2. V. 6 » ne lui soit supérieure.

L'hélicoptère lourd A. S. M. « Super-Frelon », qui doit équiper en particulier le porte-hélicoptères « La Résolue », poursuit ses expérimentations. Il existe actuellement deux prototypes auxquels

trois appareils de pré-série viendront se joindre en juillet 1964. Cet hélicoptère, dont l'utilisation par l'Armée de Terre et l'Armée de l'Air n'est plus prévue, ne sera construit que pour la Marine dont les besoins s'élèvent à 30. Normalement, le premier hélicoptère de série serait livré en juillet 1966, si la commande des 30 appareils était lancée rapidement.

Nous constatons donc que notre Aéronavale est en bonne voie de renouvellement, sous réserve de la commande du « Super-Frelon » et d'une accélération de la mise au point des « Etendard ». Concernant ce dernier appareil, il est souhaitable que les études pour l'emport de la bombe atomique soient menées à leur terme.

Après la guerre, notre Aéronavale avait été constituée à peu près entièrement avec l'aide américaine. Depuis la suppression de cette aide, il nous a fallu consacrer au renouvellement des appareils des crédits assez considérables. L'effort commence à être très sensible cette année et continuera à l'être pendant plusieurs années encore. En revanche, la compression des crédits destinés à l'entretien de l'Aéronautique navale conduira en 1964 à une réduction des heures de vol, au détriment de l'entraînement du personnel, ainsi qu'au désarmement de la flottille d'hydravions Marlin basée à Dakar et de certaines formations de servitude, d'entraînement et de liaison.

Il a déjà été signalé que le recasement en Métropole de nos flottilles stationnées en Afrique du Nord va conduire pour le moment à un resserrement des formations qui ne satisfait pas aux conditions d'une bonne dispersion.

#### LES BASES ET LA FLOTTE LOGISTIQUE

Pendant l'année 1963 ont eu lieu l'évacuation de la base de Bizerte, ainsi que le transfert en France des ateliers d'aviation d'Arbal et du centre de fabrication de torpilles de Santa Cruz appartenant tous deux au complexe de Mers-el Kébir.

En 1964, est prévue l'évacuation de la base aéronavale de Bel-Air (près de Dakar), ainsi qu'une réduction des effectifs de Mers-el-Kébir. L'évacuation de la base de Lartigue interviendra également dans un avenir proche.

La Marine voit donc s'amenuiser son implantation extérieure à l'hexagone. En dehors de quelques bases navales secondaires

possédant un petit arsenal, comme Dakar et Diego-Suarez, il lui reste les points d'appui de Djibouti, Fort-de-France, Nouméa et Papeete.

Mers-el-Kébir, où nous avons investi des crédits considérables pour créer un port et des installations souterraines remarquables, est la seule base extérieure de quelque importance mais son utilisation est grevée de lourdes sujétions. Votre Commission désirerait être éclairée au sujet des intentions du Gouvernement.

Si, comme le pense votre Commission, Mers-el-Kébir constitue, en cas de guerre, une position essentielle pour la défense de la Méditerranée occidentale et la protection de la France sur son flanc sud, il faut coûte que coûte s'y maintenir et n'accepter en aucun cas de réviser les Accords d'Evian qui concernent cette base.

Si, en revanche, le Gouvernement n'a ni le dessein, ni la volonté de conserver Mers-el-Kébir et s'il entend prendre sur ce point de graves responsabilités, il doit dès maintenant l'indiquer au pays et préparer les mesures nécessaires. Nous ne voulons pas connaître un nouveau Bizerte.

L'effritement progressif de nos installations logistiques terrestres Outre-Mer nous conduit à la conclusion que, si l'on veut conserver à notre Marine des possibilités d'action plus ou moins lointaines, une logistique mobile adaptée est une nécessité. D'ailleurs, même en France, en temps de guerre, la dispersion des bâtiments hors des ports, indispensable à cause de la menace atomique, rend la création de cette logistique obligatoire.

Il nous faudrait donc une flotte logistique importante. L'exemple des Etats-Unis et, plus proches de nous, ceux de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne devraient nous engager dans cette voie.

Or, notre flotte logistique ne comprendra en 1965 que sept bâtiments totalisant environ 30.000 tonnes et, jusqu'en 1970, serait prévue uniquement la construction d'un pétrolier ravitailleur. Ce programme est notoirement insuffisant ; il ne correspond pas aux missions qui ont été assignées à la Marine ; il faut le développer, ou alors on devra procéder à une révision déchirante des missions.

#### IV. — Conclusion.

En conclusion, le projet de Budget de la Marine pour 1964 ne peut dissiper les inquiétudes de votre Commission : les compressions très importantes faites sur les dépenses d'entretien et d'entraînement concrétisent mieux que toutes les autres le sacrifice important que doivent consentir les forces conventionnelles à la force nucléaire stratégique.

D'un autre côté, le renouvellement nécessaire de notre aéronautique navale absorbe des crédits très importants qui, s'ajoutant à ceux de la force nucléaire, contraignent la Marine à diminuer dangereusement son programme de constructions neuves de la Flotte et à ralentir la modernisation des bâtiments en service.

Et pourtant, le repliement sur l'hexagone métropolitain, entre autres conséquences, entraîne pour la France l'obligation de posséder une flotte de qualité, particulièrement entraînée et susceptible de fournir un soutien opérationnel à nos unités d'intervention, si du moins le Gouvernement ne renonce pas aux missions prioritaires que, dans l'exposé des motifs du plan quadriennal d'équipement, il a assignées aux Forces armées de la France.

Le développement d'une marine adaptée à cette politique coûte cher et le Gouvernement a le devoir de le dire au pays.

Pour l'immédiat, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées qui, dans sa majorité, s'est résignée à donner un avis favorable à ce budget, demande au Gouvernement de réexaminer sa politique pour ce qui concerne la mise en chantier des bâtiments de soutien logistique, l'augmentation des crédits indispensables à l'entretien du matériel et aux combustibles et l'amélioration des soldes et pensions du personnel non officier en activité ou en retraite.